

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 05 octobre 2017, à 19 h 30 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents madame Louise Sénécal et messieurs les Conseillers Marco Poulin et Jérôme Bélanger, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Messieurs Xavier Bouhy, Gino Vachon et madame Nancy Lessard sont absents.

La secrétaire de l'assemblée est madame Kathleen Veilleux.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par madame Kathleen Veilleux, directrice-générale, pour les sujets suivants seulement :

1. Adoption de l'avis de convocation.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du projet de règlement d'amendement au règlement de zonage no 54-2006 visant l'ajout d'un usage spécifique dans la zone 121-R et portant le numéro 150-2017 (second projet)
4. Appel d'offres : Achat d'une niveleuse
5. Embauche d'un journalier à temps plein
6. Demande d'aide financière au ministre de la Sécurité publique dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors réseau routier
7. Période de questions et commentaires.
8. Levée de la session.

2017-10-257

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉ

2017-10-258

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2017-10-259

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 54-2006 VISANT L'AJOUT D'UN USAGE SPÉCIFIQUE DANS LA ZONE 121-R ET PORTANT LE NUMÉRO 150-2017

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité est favorable à modifier son règlement de zonage afin d'ajouter l'usage « maison de chambres » à titre d'usage principal spécifiquement permis à l'intérieur de la zone 121-R;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit déjà la possibilité de maisons de chambres dans cette zone pour les propriétaires résidents, mais pas à titre d'usage principal;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'un avis de motion et la tenue d'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 5 octobre 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marco Poulin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la municipalité de Saint-Victor décrète et adopte, par résolution, le second projet de règlement numéro 150-2017 tel que décrit ci-après :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre suivant :

Règlement d'amendement au règlement de zonage no 54-2006 visant l'ajout d'un usage spécifique dans la zone 121-R et portant le numéro 150-2017.

ARTICLE 3

Le présent règlement a pour objet de :

1. Ajouter l'usage « maison de chambres » à titre d'usage principal spécifiquement permis à l'intérieur de la zone 121-R.

ARTICLE 4

La « Grille des spécifications des usages » indiquée à l'article 27 du règlement de zonage est modifiée par l'ajout d'un usage spécifiquement permis pour la zone 121-R. La codification 1510 (maison de chambres et pensions, Annexe B du règlement) sera ajoutée à la Grille dans la colonne 121-R vis-à-vis la section « Autre usage permis » en conformité avec l'article 28 du règlement de zonage.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Jonathan V. Bolduc
Maire

Kathleen Veilleux
Directrice générale

ADOPTÉ

2017-10-260

APPEL D'OFFRES : ACHAT D'UNE NIVELEUSE

Considérant que la niveleuse que possède actuellement la municipalité est au bout de sa vie utile

Considérant que la municipalité de Saint-Victor doit entretenir plus de 85 kilomètre de chemin en gravier

Considérant qu'un appel d'offres a eu lieu le 2 octobre dernier

Considérant que deux entreprises ont soumissionné sur le projet

1- Hewitt équipement : 377 232.96 \$ Tx incluses

2- Nortrax : 370 250.35 \$ Tx incluses

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'acheter la niveleuse John Deere modèle 772 GP au montant de 370 250.35\$ taxes incluses et d'utiliser la garantie prolongée sur 7 ans au montant de 8774.00\$. De plus, le conseil mandate madame Kathleen Veilleux, directrice générale à signer tous les documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉ

2017-10-261

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER À TEMPS PLEIN

Attendu qu'il y a eu affichage d'un poste journalier à temps plein

Attendu qu'il y a eu un processus d'embauche pour le poste de journalier

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'engager Monsieur Louis-Philippe Davidson au poste de journalier au département des travaux publics. Que les conditions de travail seront selon la convention en vigueur.

ADOPTÉ

2017-10-262

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU que le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) offre une aide financière dans le cadre du Programme pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier

ATTENDU que le Service Sécurité Incendie de Saint-Victor est intéressé à mettre en place un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors route sur son territoire.

ATTENDU que la MRC Robert-Cliche désire déposer une demande d'aide financière

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer la demande d'aide financière que la MRC Robert-Cliche désire déposer pour l'année 2018.

ADOPTÉ

2017-10-263

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par Monsieur Marco Poulin

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente séance spéciale est levée.

ADOPTÉ

Jonathan V. Bolduc
Maire

Kathleen Veilleux
Directrice générale